

## **DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION**

### **VOILE LEGERE ET KAYAC**

### **BASE NAUTIQUE BEAUJET**

#### **1. Principes de fonctionnement**

Le DSI est rendu obligatoire par le code du sport dans notre base nautique. Il consiste à prévoir les moyens de prévention et de secours dans le cadre des activités nautiques de l'ASA. Le présent DSI est affiché à la base nautique.

Il est mis en place dès que l'activité de la base est effective. Il doit tenir compte des éléments suivants :

- Conditions météorologiques
- Niveau d'expérience de l'encadrant
- Type d'incident ou accident

Le Responsable Technique Qualifié est réglementairement responsable de l'enseignement dans la zone d'activité de la base nautique. Ces fonctions ainsi que l'autorité de prendre des décisions « utiles » lui sont données officiellement par le directeur de l'ASA sous couvert du président de l'ASA. Le directeur veille à sa bonne exécution.

Il convient de considérer les niveaux de compétences et la gravité des situations comme suit :

#### **Niveau de compétence du moniteur encadrant :**

**Moniteur junior** : encadrant occasionnel avec une qualification fédérale ou jeune moniteur breveté d'état sans expérience.

**Moniteur senior** : encadrant professionnel possédant une expérience du métier et une bonne connaissance du plan d'eau. Cette catégorie permet de désigner le RTQ (Responsable Technique Qualifié).

#### **Niveau de gravité des situations et moyens mis en œuvre :**

**Niveau 1** : le problème se gère sur l'eau et ne nécessite pas d'aide extérieure.

**Niveau 2** : le problème se gère sur l'eau, peut nécessiter une aide extérieure mais limitée aux moyens de la base nautique ou de l'ASA.

**Niveau 3** : le problème nécessite une aide extérieure immédiate limitée aux moyens de la base nautique ou de l'ASA.

**Niveau 4** : le problème exige une aide immédiate des moyens de secours institutionnels (Sapeur Pompiers, Gendarmerie, Sécurité Civile...).

Notons que le RTQ et le directeur de l'ASA doivent être prévenus, dans les plus brefs délais, de toute situation nécessitant l'application du DSI.

Incident : La personne peut continuer l'activité.

- Nécessite une surveillance particulière
- Peut nécessiter un passage sur le bateau de sécurité
- Si nécessaire un retour à la base pour des soins par le personnel de la base.

**Accident : Situation grave, noyade, arrêt cardiaque, perte de connaissance, grosse blessure.**

- Sortir la victime de l'eau, et la mettre sur le support le plus adapté, effectuer les gestes de premiers secours si vous êtes formé.
- Immobiliser les autres pratiquants (définir un moyen de regroupement au préalable).
- Analyser les situations et réagir en conséquence.

Si possibilité de prévenir un responsable :

- Faire prendre le groupe en charge et ramener le blessé à terre
- Suivre la procédure à terre

**Absence d'un pratiquant :**

- Alerter les autres moniteurs, le responsable à terre, les autres usagers du plan d'eau.
- Immédiatement prévenir le RTQ, le directeur de l'ASA, alerter les services de secours (pompiers, police municipale et gendarmerie). Attendre l'arrivée des secours avant de contacter les responsables de l'enfant.
- Rester en veille jusqu'à la fin des recherches.

**Agressions, gênes à la pratique de l'activité :**

- Donner des consignes claires au groupe.
- Alerter police municipale ou gendarmerie et le directeur de l'ASA.

**Les tableaux qui suivent permettent de répertorier l'évaluation et les procédures induites en fonction des situations :**

### NIVEAU 1

	<b>Support des pratiquants</b>	<b>Les pratiquants</b>	<b>Le bateau de sécurité et communications</b>	<b>L'encadrement</b>	<b>L'environnement</b>
<b>Description</b>	Avarie légère réparable sur l'eau.	L'activité se poursuit.	Avarie légère, la flotte est regroupée.	Malaise ou blessure, l'activité se poursuit sans risque d'aggravation de la blessure.	Evolution météo nécessitant des adaptations simples pour continuer l'activité.
<b>Observations</b>	Réparation avec les moyens du bord.	Récupération du pratiquant dans la sécu. et amarrage ou remorquage du support	- Rappel de la flotte. - Amarrage de la flotte et mouillage de la sécu si besoin.	Donner priorité à la sécurité personnelle et à celle du groupe.	- Réduire la voile. - Gagner une zone de navigation abritée.

<b>Exemples</b>	- Perte de garcette. - Fissure de la coque. - Petite cassure d'accastillage.	- Mal de mer - Petit choc lors d'une manœuvre...	- Bout dans l'hélice. - Circuit d'essence désamorcé.	- Ecorchure - Mal de mer - Petit choc	- Vent forçissant. - Apparition d'un clapot.
<b>Procédures à mettre en œuvre par le personnel</b>	Junior 1 Senior 1	Junior 1 Senior 1	Junior 1 Senior 1	Junior 1 Senior 1	Junior 1 Senior 1
<b>Passage au niveau supérieur</b>			Niveau 2, si le moteur fonctionne de manière incertaine.		

## NIVEAU 2

	<b>Support des pratiquants</b>	<b>Les pratiquants</b>	<b>Le bateau de sécurité et communications</b>	<b>L'encadrement</b>	<b>L'environnement</b>
<b>Description</b>	-Avarie majeure sans danger immédiat.	-Perte de vue d'un pratiquant. -Le pratiquant doit cesser l'activité.	-Avarie confirmée.	-Malaise ou blessure du moniteur : l'activité est interrompue mais il est possible de rentrer.	-Dégradation de la météo mais il est possible de rentrer.
<b>Observations</b>	-Réparation impossible avec les moyens du bord.	Gros choc - Hypothermie - Vomissement	-Sécu HS -Flotte dispersée - <b>Tel. base</b>	-Fièvre -Maladie -Coupure -Troubles digestifs -Troubles de la perception	-Réduire la voilure. -Possibilité de remorquer la flotte. -Assistance sur zone.
<b>Exemples</b>	-Trou au dessus de la ligne de flottaison. -Rupture d'une drisse. -Déchirure voile.	-Coup de bôme -Chute -Mal de mer -Doigt coincé	-Panne moteur -Perte flottabilité		-Dégradation de l'état du plan d'eau. -Durcissement fort du vent. -Orage. -Pluie violente.
<b>Procédures à mettre en œuvre par le personnel</b>	Junior 3 Senior 1	Junior 3 Senior 2	Junior 3 Senior 3	Junior 3 Senior 2	Junior 3 Senior 2
		Passage en		Niveau 3 si	En niveau 3 si les

<b>Passage au niveau supérieur</b>		niveau 3 si perte de vue du participant est confirmé (au delà de 2 minutes)		l'état du moniteur est grave.	conditions météo s'aggravent.
------------------------------------	--	---	--	-------------------------------	-------------------------------

### NIVEAU 3

	<b>Support des pratiquants</b>	<b>Les pratiquants</b>	<b>Le bateau de sécurité et communications</b>	<b>L'encadrement</b>	<b>L'environnement</b>
<b>Description</b>	Avarie majeure pouvant entraîner un danger.	Rapatriement nécessaire d'un pratiquant.			Dégradation météo nécessitant une aide pour rentrer ou gagner un abri.
<b>Observations</b>	Réparation impossible avec les moyens du bord.	-Perte de connaissance initiale. -Trouble respiratoire. -Blessure ne pouvant pas être soignée avec les moyens du bord.	Tél base		-Impossible de rentrer. -Assistance sur zone.
<b>Exemples</b>	-Voie d'eau sous la flottaison. -Dessalage de plusieurs bateaux dans des grosses conditions.	-Coup de bôme -Chute -Grosse fatigue - Hypothermie			-Grain orageux. -Retour impossible à la cale.
<b>Procédures à mettre en œuvre par le personnel</b>	Junior 3 Senior 3	Junior 3 Senior 3			Junior 3 Senior 3

### NIVEAU 4

	<b>Support des pratiquants</b>	<b>Les pratiquants</b>	<b>Le bateau de sécurité et communications</b>	<b>L'encadrement</b>	<b>L'environnement</b>
<b>Description</b>	Embarcation coulée.	Sauvetage des pratiquants.			
<b>Observations</b>	Localisation.	Localisation et sauvetage	Tél base		

		Alerter les secours.			
<b>Exemples</b>		-Inconscient -Arrêt pulmonaire ou cardiaque.			
<b>Procédures à mettre en œuvre par le personnel</b>	Junior 3 Senior 4	Junior 3 Senior 4			

## **2. Rôle du RTQ pour les procédures du niveau 1,2,3,4**

Le RTQ est le coordinateur des moyens.

Tout évènement doit être écrit et détaillé dès la fin de celui-ci dans un rapport.

<b>Niveau de procédure</b>	<b>En interne</b>	<b>Vers les services de secours institutionnels</b>	<b>Remarques</b>
<b>Niveau 1</b>	Le moniteur concerné reste autonome mais en informe le RTQ.		Tél base
<b>Niveau 2</b>	Le moniteur engage les moyens qu'il a à disposition. Il prévient le moniteur sur la zone. Informe le RTQ.		Tél base ou tél ASA
<b>Niveau 3</b>	Donne l'ordre d'intervenir avec les moyens d'assistance sur zone.	Si la situation s'aggrave il prévient les secours institutionnels.	Tél secours Tél base Tél ASA
<b>Niveau 4</b>		Alerter les secours	Tél secours Tél ASA

## **3. Les niveaux de procédures**

**Niveau 1 :** Le moniteur reste seul responsable de son groupe et de ses décisions

**Niveau 2 :** Le moniteur alerte le RTQ qui prépare l'aide éventuelle et attend la demande d'aide du moniteur. Si le RTQ est sur l'eau, le directeur de l'ASA est alerté.

**Niveau 3 :** Le moniteur demande de l'aide au RTQ qui devient le coordinateur de l'intervention. Le RTQ évalue les moyens nécessaires. Il demande assistance aux secours institutionnels si besoin. Le directeur de l'ASA est alerté.

**Niveau 4 :** Le moniteur alerte le RTQ qui prend contact avec les services de secours. Le directeur de l'ASA est alerté.

#### **4. La formation au DSI**

L'arrivée d'un nouveau moniteur (junior ou senior) à la base nautique de l'ASA oblige le RTQ à assurer sa formation au DSI. Une attestation de formation sera signée par les deux parties et ne concernera, que son application dans le cadre des activités de la base nautique de l'ASA.

#### **La météo : « grosses conditions », détérioration de la météo en cours de séance, BMS (Bulletin Météo Spécial).**

Prévenir le RTQ, qui décide du dispositif à mettre en place (réduction du nombre de supports, changement de zone de navigation) et qui régule en fonction de l'évolution.

Si vous êtes victime d'un gros coup de vent imprévu, que les bateaux dessalent les uns après les autres, occupez vous prioritairement des stagiaires. Assurez-vous qu'ils soient tous sur leur coques, comptez les et ramenez les à terre en bateau de sécurité. Assurez-vous que les stagiaires se portent bien puis allez récupérer les bateaux.

En cas de température de l'air inférieure à 7° le RTQ peut décider de suspendre la séance sur l'eau au profit d'une séance en salle. Informer le directeur de l'ASA.

#### **Cas d'une personne extérieure à l'ASA en difficulté :**

Répondre oralement à la demande de la personne en difficulté. Déterminer la nécessité d'aide extérieure.

Si nécessaire alerter ou faire alerter les secours institutionnels. Dans ce cas alerter le directeur de l'ASA.

#### **Cas d'une personne retrouvée noyée :**

Ecarter les stagiaires, prévenir ou faire prévenir les pompiers, la gendarmerie, la mairie et le directeur de l'ASA. Prévenir les autres groupes afin d'éviter la zone. Ne pas toucher le corps.

A Ambares le

Le Président

Le Directeur

Le RTQ

**ANNEXE 1 :**  
**MATERIEL OBLIGATOIRE**  
**(selon la liste du ministère de la mer – Division 224)**

- Equipement individuel de flottabilité (un par personne embarquée)
- Dispositif d'assèchement fixe ou mobile (écope)
- Aviron
- Coupe circuit
- Dispositif permettant le remorquage
- Une ligne de mouillage adaptée à l'embarcation et aux sols rencontrés.

**ANNEXE 2 :**  
**LES NUMEROS D'URGENCES**

POMPIERS : 18

SAMU : 15

POLICE MUNICIPALE : 06 45 50 61 10

GENDARMERIE : 05 57 77 32 10

MAIRIE : 05 56 77 34 77

PRESIDENT DE L'ASA : 06 07 38 35 36

DIRECTEUR DE L'ASA : 06 29 79 88 94

# ANNEXE 3 : ZONE DE NAVIGATION

